

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/10/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/10/2012

Délibération n° D-2012-466

**PRUS - Opérations de construction d'immeubles commerciaux
rue Jules Siegfried au Clou Bouchet et place Jacques Cartier à
la Tour Chabot Gavacherie - Modalités de versements des
subventions à la SEMIE**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne LABBE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Madame Delphine PAGE, Madame Gaëlle MANGIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Jérôme BALOGÉ, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale**

**PRUS - Opérations de construction d'immeubles
commerciaux rue Jules Siegfried au Clou Bouchet et
place Jacques Cartier à la Tour Chabot Gavacherie -
Modalités de versements des subventions à la SEMIE**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Une étude pour la restructuration commerciale du quartier de la Tour Chabot-Gavacherie et du Clou Bouchet a été réalisée en 2010 dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale. Elle vise à regrouper les commerces diffus, situés rue de la Gavacherie sur la place Jacques Cartier et à étudier l'opportunité d'implantation de commerces rue Jules Siegfried en complément de ceux présents dans la galerie marchande de Carrefour.

La Société d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE) a été retenue pour construire deux immeubles à vocation commerciale, le premier sur la place Jacques Cartier et le second sur la rue Jules Siegfried.

Dans le cadre de la convention partenariale de rénovation urbaine et sociale, il est acté que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Ville de Niort subventionnent la SEMIE, maître d'ouvrage pour ces opérations d'aménagement des espaces commerciaux. Cette aide permet à la SEMIE de proposer des loyers adaptés à la situation économique des entreprises.

Les modalités de versement proposées pour la Ville de Niort seront les suivantes :

- 1er versement de 50 % du montant total de la subvention à l'ordre de service du démarrage des travaux,
- 2ème versement de 30 % sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées signé par le comptable public (sur justification d'avancement de 80 % de l'opération HT),
- 3ème et dernier versement de 20 % sur présentation d'un décompte final des dépenses réalisées signé par le comptable public et d'un procès verbal de la réception des travaux.

Ainsi, la Ville de Niort s'acquittera d'une subvention d'un montant total de 462 132 €. Le versement au titre de l'année 2012 sera de 231 066 € et au titre de l'année 2013 de 231 066 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider les modalités de versement de subvention à la SEMIE ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à effectuer auprès de la SEMIE le versement des subventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER